

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE  
ENTRE  
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE  
ET  
LA VILLE DE BOISSY-SAINT-LEGER**



*La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.*

*Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.*

## FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

### I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Boissy-Saint-Léger	T11 <sup>1</sup> Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Population en 2017</b>	<b>16 345</b>	<b>314 322</b>	<b>1 387 926</b>
Evolution de la population entre 2013 et 2017	-0,3 %	2,9 %	2,5 %
<b>Structure d'âge</b>			
Moins de 18 ans	25,4 %	24,6 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	9,9 %	8,9 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	20,6 %	20,8 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	31,1 %	31,4 %	31,6 %
65 ans et plus	13,0%	14,4 %	14,7 %
<b>Structure familiale (en %)</b>			
Part de familles monoparentales	19,5 %	16,9 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	44,7 %	43,9 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	30,6 %	35,2 %	36,3 %
Part de personnes seules	5,3 %	3,9 %	4,0 %
② Socio-économique	Boissy-Saint-Léger	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Données Insee</b>			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	23 590 €	28 346 €	30 476 €
<b>Données Caf</b>			
Revenu moyen des allocataires	1 551 €	1 944 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 118 €	1 294 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-27,9 %	-33,4 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	35,2 %	33,7 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	16,0 %	15,7 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	30,3 %	28,1 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	65,5 %	70,2 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	78,9 %	79,4 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Boissy-Saint-Léger	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Nombre d'allocataires en 2019</b>	<b>3 869</b>	<b>65 648</b>	<b>287 580</b>
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	27,1 %	21,1 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	9 756	171 682	728 356
<b>Taux de couverture allocataires</b>	<b>59,7 %</b>	<b>54,6 %</b>	<b>52,5 %</b>
Part des allocataires avec enfant à charge	53,5 %	56,9 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFiP 2017, sur les revenus 2016.

<sup>1</sup> Territoire 11 de la métropole du Grand Paris

## II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Boissy-Saint-Léger est une commune de 16 345 habitants (recensement Insee 2017), située à l'est du Val-de-Marne et au sud-est de Paris (à 18 kms du centre de la capitale). Elle fait partie de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne (avec les communes de Sucy-en-Brie, Noisieu, Le Plessis-Trévisé, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et la Queue-en-Brie) et a intégré l'établissement public territorial (Ept)<sup>2</sup> - Grand Paris Sud Est Avenir (ou territoire 11) de la métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La population communale couvre 1,2 % de celle de l'ensemble du département et 5,2 % de celle de l'Ept 11. Elle a très légèrement diminué de - 0,3 % entre les recensements de 2013 et 2017, à l'inverse des deux autres échelons territoriaux (+ 2,9 % pour le T11 et + 2,5 % pour l'ensemble du Val-de-Marne).

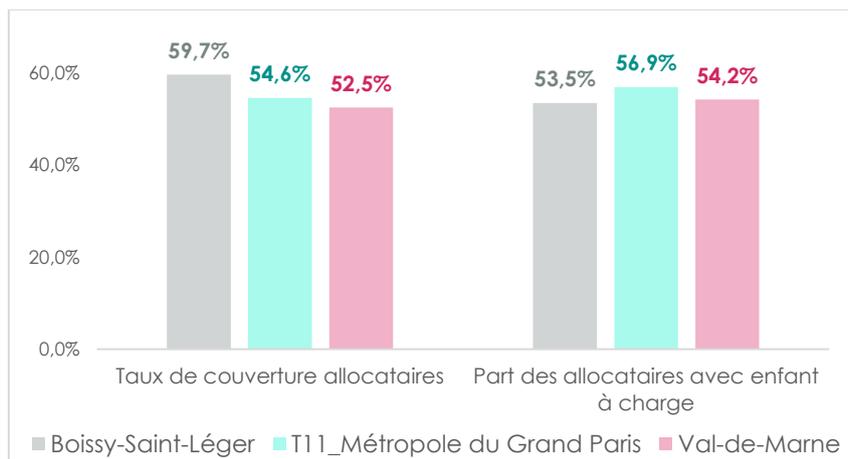
Par ailleurs, la population Boisséenne se distingue par une part des « plus jeunes » (moins de 25 ans) plus importante comparativement à l'échelon départemental. Les moins de 18 ans sont notamment surreprésentés à hauteur de + 2,2 points. *A contrario*, les 25-39 ans, les 40-64 ans et les 65 ans et plus sont sous-représentés (respectivement - 0,9 point, - 0,4 point et - 1,7 point).

De plus, la structure familiale de la population communale présente quelques différences avec celle de l'ensemble du Val-de-Marne. En effet, si la part des couples sans enfant à charge est significativement sous-représentée de près de - 6 points, celles des familles monoparentales, des couples avec enfant(s) mais également des personnes seules sont surreprésentées (respectivement + 3 points, + 1,4 point et + 1,2 point).

Concernant ces deux structures (âge et famille), le profil Boisséen est identique à celui de son Ept.

Par ailleurs, Boissy-Saint-Léger s'illustre par un taux de couverture, au titre de la population allocataire, plus important (59,7 %), soit un écart de + 7,2 points avec le département et + 5,1 points avec le territoire 11 - (cf. figure 1). L'évolution du nombre d'allocataires est importante (+ 27,1 %) de 2015 à 2019, c'est près de 6 à 7 points de plus que sur les deux autres échelles territoriales.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Boissy-Saint-Léger, sur le T11 et dans l'ensemble du département



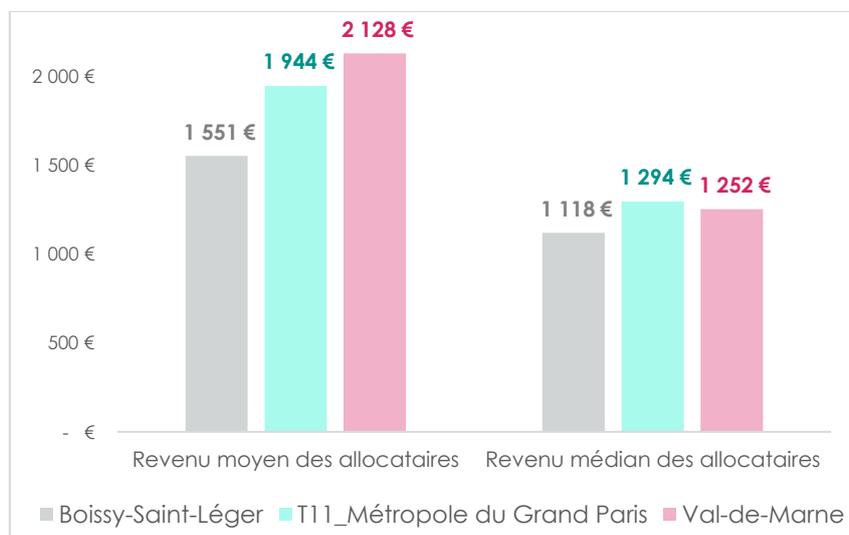
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

<sup>2</sup> La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 11 : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

À l'inverse, la part des familles allocataires est inférieure sur le territoire de la commune (53,5 % contre 54,2 % pour le Val-de-Marne et 56,9 % pour l'Ept 11).

Concernant le revenu fiscal de référence, celui-ci est nettement inférieur, avec un écart (par foyer fiscal en 2017) de - 6 887 € avec celui du département et - 4 756 € avec le territoire 11. Ces données sont corroborées mais nuancées par celles concernant les allocataires, avec un revenu moyen (1 551 €) et médian<sup>3</sup> (1 118 €) également inférieurs aux deux autres niveaux - (cf. figure 2). La nuance s'observe sur les revenus médians dont l'écart est nettement moins marqué (entre les 3 échelons) que ceux relatifs au revenu fiscal de référence moyen (par foyer) et aux revenus moyens des allocataires. Ce constat cumulé à la plus faible différence entre revenu médian et moyen à Boissy-Saint-Léger traduisent ainsi une plus grande homogénéité des revenus des allocataires sur la commune.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

L'une des particularités de cette commune concerne un plus faible taux d'activité<sup>4</sup> féminine. Ainsi parmi les couples avec enfants, ce taux ne s'élève qu'à 65,5 %, soit un écart de près de - 5 points par rapport aux échelons supérieurs. Ce particularisme n'est cependant pas significatif parmi les familles monoparentales (78,9 %, soit - 0,5 point avec l'Ept 11 et - 0,2 point).

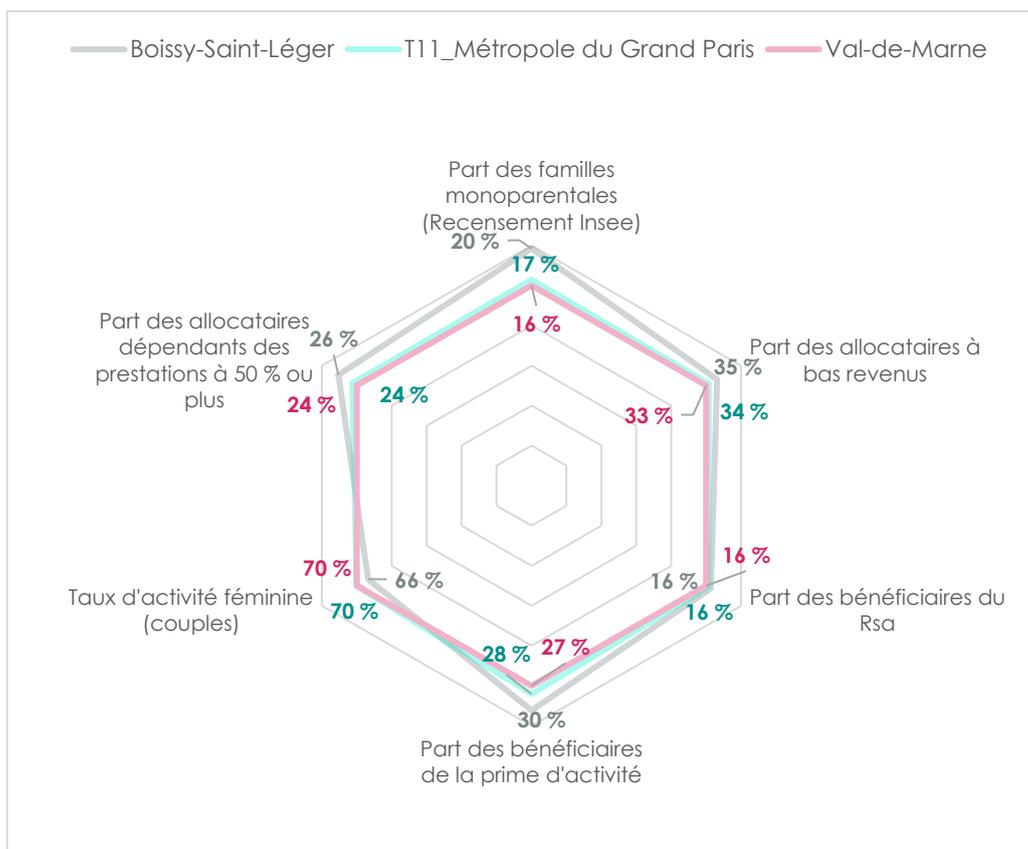
Par ailleurs, les taux d'allocataires à bas revenus<sup>5</sup>, de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et de bénéficiaires de la prime d'activité sont supérieurs (respectivement + 2,1 points et + 0,4 point et + 3,3 points) à ceux du Val-de-Marne - (cf. figure 3).

<sup>3</sup> Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

<sup>4</sup> Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

<sup>5</sup> Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

Les données étudiées montrent que la commune de Boissy-Saint-Léger se démarque du Val-de-Marne. En effet, les revenus, le taux d'activité féminine mais également les taux d'allocataires à bas revenus ou encore de bénéficiaires du Rsa, représentent autant d'indicateurs d'une plus grande fragilité socio-économique de public allocataire Boisséen comparativement à l'ensemble du département.

## FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

### OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

### I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Nombre de naissances domiciliées en 2019</b>	<b>285</b>	<b>4 700</b>	<b>20 399</b>
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	11,8 %	-1,1 %	-3,1 %
<b>Nombre de 0-2 ans révolus en 2017</b>	<b>656</b>	<b>13 095</b>	<b>56 538</b>
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	-15,7 %	-0,1 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	4,7	3,8	3,6
② Socio-économique - Caf	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	61,0 %	66,1 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	33,2 %	40,9 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus</b>	<b>30,7 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>30,4 %</b>
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	23,5 %	19,1 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	30,1 %	27,7 %	26,5 %
<b>Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019</b>	<b>714</b>	<b>12 391</b>	<b>52 567</b>
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	7,9 %	-0,4 %	-1,4 %
<b>Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)</b>	<b>65</b>	<b>943</b>	<b>3 880</b>
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-16,7 %	-15,4 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

## II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Le nombre de naissances domiciliées<sup>6</sup> à Boissy-Saint-Léger augmente de + 11,8 % depuis 2015, contrairement au territoire 11 de la métropole du Grand Paris et au Val-de-Marne qui voient leur nombre diminuer (respectivement - 1,1 % et - 3,1 %). À l'inverse, le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus a chuté de - 15,7 % sur la période 2013-2017 (pour l'ensemble de la population), contrairement au nombre d'enfants de cette tranche d'âge des familles allocataires de la commune qui augmente entre 2015 et 2019 (+ 7,9 %).

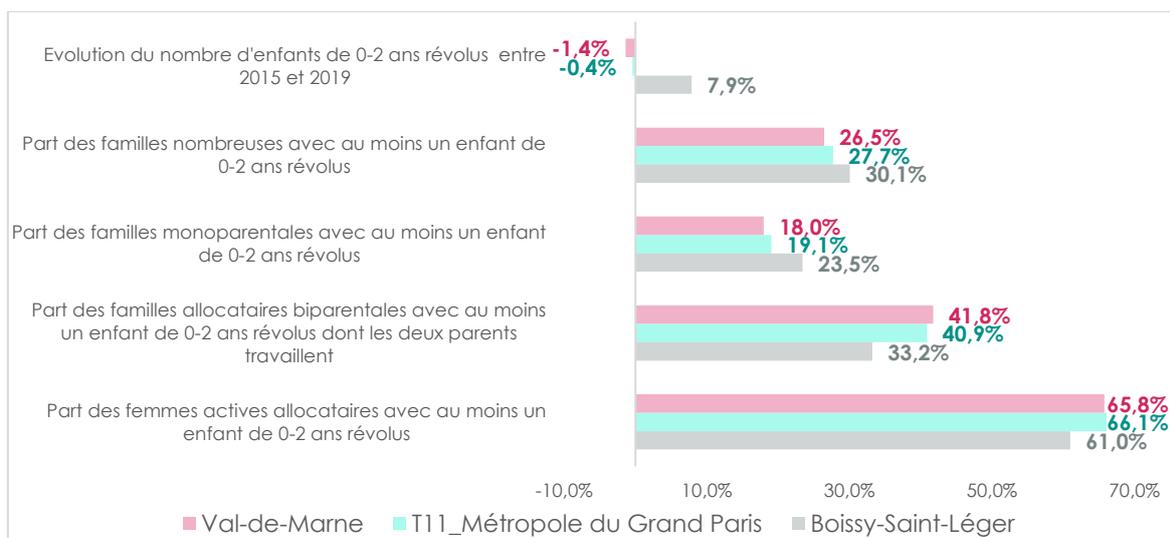
En référence aux données de cadrage, la part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant en bas âge, est sous-représentée comparativement à l'Ept 11 et au département, avec un écart de - 5 points. Cette différence est plus marquée concernant les familles avec un enfant à charge de moins de 3 ans, dont les deux parents travaillent, soit environ - 8 et - 9 points.

À Boissy-Saint-Léger, en 2018, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 46,9 % contre 50,3 % au niveau du Val-de-Marne. Deux crèches collectives (familiale et parentale), proposant 87 places, et deux multi-accueils de 53 places d'accueil collectif aux enfants de moins de 3 ans (annexe 1), répondent à un taux d'une place d'accueil pour 4,7 enfants de moins de 3 ans sur la commune, soit un taux d'accueil collectif moins favorable que celui du département (une pour 3,6 enfants).

Par ailleurs, le nombre d'assistants maternels décroît plus vite au niveau du territoire communal comparativement au Val-de-Marne (- 16,7 % contre - 14,5 %). Ces constats, en tant qu'indicateurs, pourraient permettre d'évaluer les besoins réels des familles boisséennes en termes d'accueil du jeune enfant comparativement au territoire départemental.

Enfin, si la commune présente une proportion quasi-identique de parents de jeunes enfants rapportée au niveau départemental (30,7 % contre 30,4 %) ; les familles allocataires monoparentales et/ou nombreuses parmi celles ayant au moins un enfant de 0-2 ans révolus à charge sont sur-représentées (respectivement + 5,5 points et + 3,6 points) par rapport à ce même échelon - (cf. figure 4). Ce constat renforce l'idée d'une fragilité de ces familles, identifiées au travers de l'étude des données de cadrage.

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Boissy-Saint-Léger et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

<sup>6</sup> Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

### FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

#### OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

#### I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	656	13 203	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	-7,6 %	0,1 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	2 843	50 987	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	3,1 %	4,4 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	1 617	27 838	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	-7,4 %	0,5 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 248	58 297	240 452
<b>Nombre des 3-5 ans révolus</b>	<b>696</b>	<b>12 191</b>	<b>51 045</b>
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,0 %	21,7 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	34,5 %	31,3 %	30,1 %
<b>Nombre des 6-11 ans révolus</b>	<b>1 374</b>	<b>24 571</b>	<b>102 195</b>
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	28,7 %	25,9 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,1 %	27,5 %	27,2 %
<b>Nombre des 12-15 ans révolus</b>	<b>815</b>	<b>14 977</b>	<b>61 002</b>
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,4 %	30,1 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	33,5 %	29,9 %	29,3 %
<b>Nombre des 16-17 ans révolus</b>	<b>363</b>	<b>6 558</b>	<b>26 210</b>
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	33,9 %	35,3 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,2 %	33,2 %	33,7 %
<b>Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh</b>	<b>122</b>	<b>2 182</b>	<b>8 088</b>

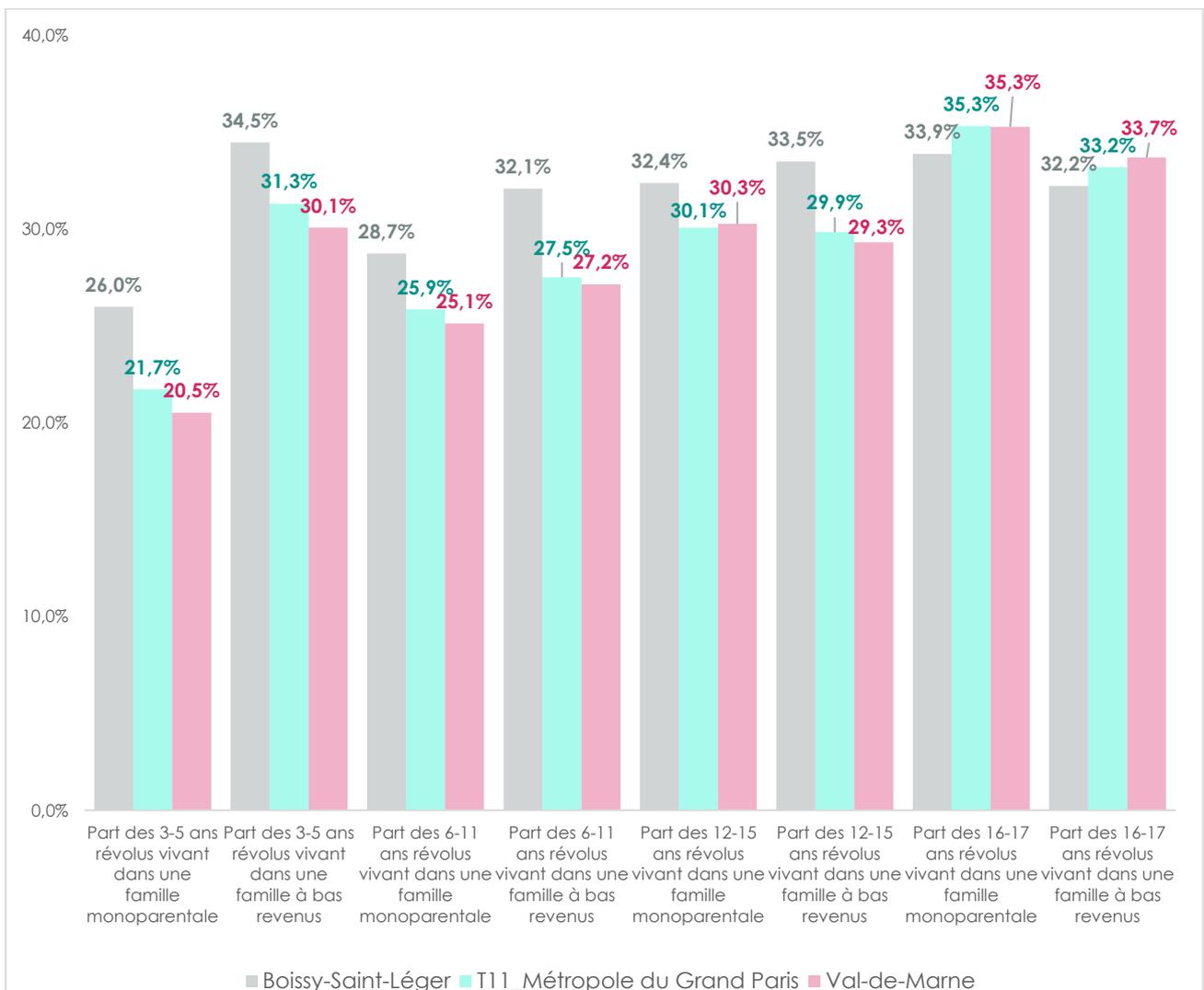
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

## II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, sur la période 2013/2017, les parts des enfants de 3 à 5 ans révolus et de 18 à 24 ans diminuent significativement de - 7,6 % et - 7,4 % à Boissy-Saint-Léger alors qu'elles augmentent légèrement sur les échelons de l'Ept et du département. Les 6-17 ans connaissent quant à eux une croissance (+ 3,1 %) même si cette dernière est légèrement moins importante que sur les deux autres niveaux territoriaux.

Les données allocataires de 2019 mettent en exergue un nombre d'enfants plus important vivant au sein d'une famille monoparentale notamment parmi celles à bas revenus. En effet, la répartition des enfants par tranche d'âge (pour toutes les classes inférieures à 16 ans) conforte la surreprésentation de ces profils familiaux sur la commune comparativement au département. Ainsi, à titre d'exemple, la part des enfants de 6 à 11 ans révolus, vivant dans une famille à bas revenus, présente un écart de près de + 4,9 points comparé au Val-de-Marne - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces constats confortent les conclusions des données de cadrage relatives aux familles monoparentales, aux allocataires à bas revenus et à leur fragilité socioéconomique par une surreprésentation de ces familles sur le territoire étudié par rapport au département.

## FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

### OBJECTIFS CAF :

**« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.**

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

### I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
<b>Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans</b>	<b>2 206</b>	<b>43 421</b>	<b>184 735</b>
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	-4,6 %	2,8 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
<b>Nombre de familles allocataires en 2019</b>	<b>2 068</b>	<b>37 370</b>	<b>155 896</b>
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	6,9 %	4,0 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	39,4 %	34,8 %	34,2 %
<b>Nombre de familles allocataires monoparentales</b>	<b>718</b>	<b>12 004</b>	<b>48 741</b>
Part des familles allocataires monoparentales	34,7 %	32,1 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	50,3 %	48,2 %	48,3 %
<b>Nombre de familles nombreuses allocataires</b>	<b>595</b>	<b>9 868</b>	<b>39 655</b>
Part des familles nombreuses	28,8 %	26,4 %	25,4 %
Part des familles nombreuses à bas revenus	36,6 %	34,8 %	35,1 %
<b>Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires</b>	<b>55</b>	<b>651</b>	<b>2 714</b>
Taux de séparation parmi les familles allocataires	3,0 %	1,9 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	23	355	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	3,2 %	3,0 %	2,7 %
<b>Nombre de décès en 2019</b>	<b>5</b>	<b>82</b>	<b>343</b>
Enfants	-	30	117
Parents	-	52	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,3 %	0,2 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

### II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

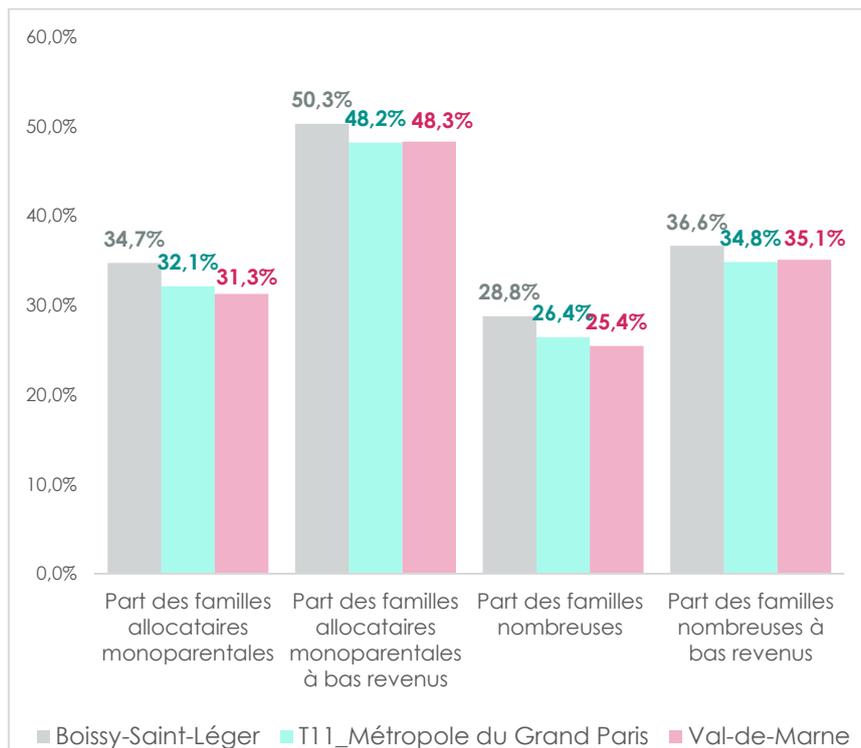
En référence aux données de cadrage, le taux de couverture allocataires est supérieur à Boissy-Saint-Léger, avec 59,7 % contre 52,5 % au niveau départemental. La part des allocataires avec enfants à charge reste cependant légèrement inférieure (- 0,8 point) au niveau communal.

Par ailleurs, si l'ensemble des familles Boisséennes, recensées entre 2013 et 2017, diminue de - 4,6 %, le nombre des familles allocataires augmente de + 6,9 % soit près de deux fois plus que pour l'ensemble des familles allocataires val-de-marnaises (+ 3,7 %), entre 2015 et 2019.

En 2019, les familles allocataires à bas revenus sont nettement surreprésentées (+ 5,1 points) à Boissy-Saint-Léger que sur l'ensemble du département. Un peu moins de quatre familles boisséennes sur dix (39,4 %) vivent sous le seuil de 1 096 € par unité de consommation.

De plus, sur l'ensemble des familles allocataires, la part des familles monoparentales est supérieure de + 3,5 points sur la commune (34,7 % contre 31,3 %). Cet écart reste cependant moindre (+ 2 points) concernant le taux de familles monoparentales à bas revenus avec 50,3 % à Boissy-Saint-Léger contre 48,3 % pour l'ensemble du Val-de-Marne. Ce constat est identique concernant les familles nombreuses. En effet, ces dernières sont surreprésentées de + 3,3 points par rapport à l'échelon départemental, elles le sont moins lorsque celles-ci disposent de bas revenus (+ 1,6 point) - (cf. figure 6).

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces résultats corroborent les observations relatives au taux d'activité féminine ainsi qu'aux revenus des familles allocataires sur le territoire communal. Ainsi, la fragilité socio-économique des familles boisséenne apparaît véritablement en tant que problématique.

## FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

### OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

### I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
<b>Nombre total de logements</b>	<b>6 762</b>	<b>134 320</b>	<b>633 207</b>
Part de logements vacants	4,9 %	4,6 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	6 318	126 706	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	40,8 %	47,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	13,3 %	17,8 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	38,2 %	30,1 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	17,3 %	19,9 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	122	1 945	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	6,6 %	6,7 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
<b>Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>1 859</b>	<b>28 954</b>	<b>132 640</b>
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement <sup>7</sup>	48,0 %	44,1 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	49,1 %	62,7 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	24,5 %	16,9 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	26,4 %	20,4 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

### II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

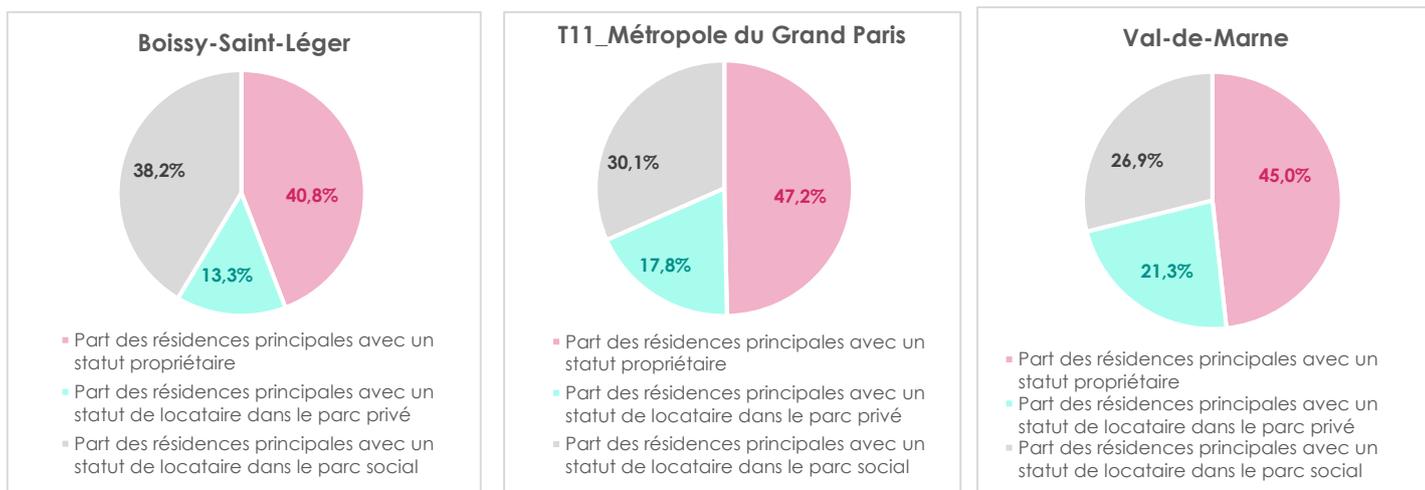
Sur les 633 207 logements du Val-de-Marne, 6 762 sont situés à Boissy-Saint-Léger (1,1 %) dont 40,8 % sont habités par des propriétaires, soit – 4,2 points d'écart avec le niveau départemental (45,0 %). L'observation du parc locatif boisséen montre que la part des résidences principales dans le parc social est significativement plus importante, + 11,3 points, rapportée à celle du niveau départemental, soit 38,2 % contre 26,9 % - (cf. figure 7). A contrario, le statut de locataires dans le parc privé est sous-représenté (13,3 % contre 21,3 % au niveau du Val-de-Marne).

<sup>7</sup> Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Figure 7. Occupation des résidences principales à Boissy-Saint-Léger, sur le T11 et dans le Val-de-Marne

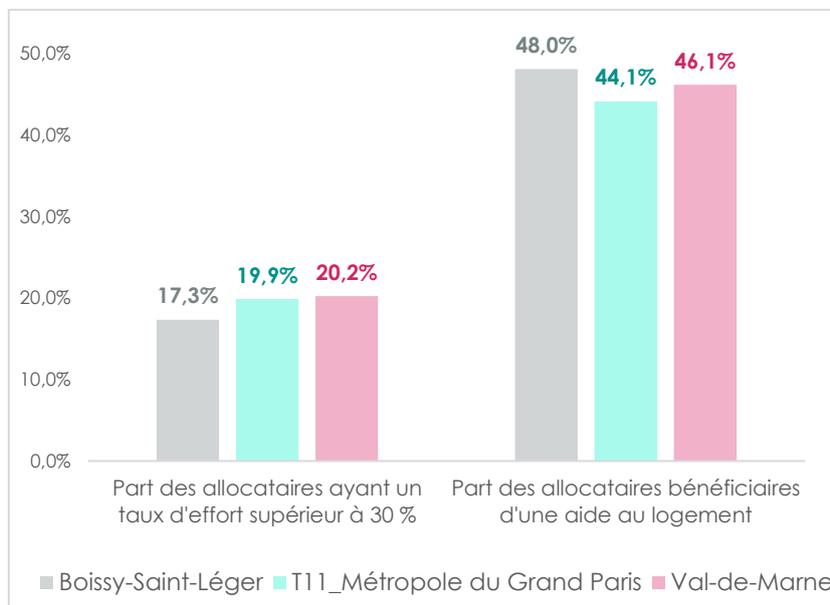


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

De fait, au regard de ces données et des données socio-économiques des allocataires, identifiées préalablement, les bénéficiaires d'une aide au logement sont surreprésentés sur la commune (48,0 %), soit un écart de + 1,9 points par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne et + 3,9 points avec le territoire 11 de la Métropole du Grand Paris.

Cependant, la part des allocataires ayant un taux d'effort<sup>8</sup> supérieur à 30 %, est inférieure de près de - 3 points comparée à ces deux échelons. La qualité de leur résidence principale intervient sur ce paramètre - (cf. figure 8).

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

<sup>8</sup> Le taux d'effort est le rapport entre les dépenses au titre logement et les revenus des allocataires.

## FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

### OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

### I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Taux d'activité des 15-24 ans</b>	<b>39,8 %</b>	<b>38,2 %</b>	<b>36,2 %</b>
Dont actifs ayant un emploi	62,9 %	73,3 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	36,9 %	26,7 %	25,3 %
<b>Taux d'activité des 25-64 ans</b>	<b>83,4 %</b>	<b>85,3 %</b>	<b>85,5 %</b>
Dont actifs ayant un emploi	86,6 %	88,6 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	13,4 %	11,4 %	11,5 %
Part des cadres	9,5 %	14,7 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	18,1 %	20,6 %	19,8 %
Part des employés	26,0 %	23,7 %	21,6 %
Part des ouvriers	15,8 %	11,6 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	3,0 %	3,9 %	3,7 %
Part des retraités	4,2 %	4,3 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	21,8 %	19,6 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Boissy-Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
<b>Bénéficiaires du Rsa</b>	<b>618</b>	<b>10 317</b>	<b>44 716</b>
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	1 161	20 249	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	91	1 083	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	15,6 %	14,1 %	13,8 %
<b>Bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>1 173</b>	<b>18 446</b>	<b>77 653</b>
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	2 463	39 595	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	83	1 170	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	25,0 %	22,9 %	22,0 %
<b>Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus</b>	<b>26,1 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>23,6 %</b>
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	59,8 %	53,4 %	50,7 %
<b>Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité</b>	<b>17</b>	<b>365</b>	<b>1 545</b>
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	4,7 %	5,6 %	5,9 %
<b>Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social</b>	<b>3 869</b>	<b>6 565</b>	<b>7 374</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

## II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Que ce soit la population des jeunes de 15 à 24 ans révolus de Boissy-Saint-Léger, ou celle des 25 à 64 ans (données Insee RP 01/01/2017), ces deux catégories présentent des taux de chômage supérieurs à ceux du département (respectivement 36,9 % et 13,4 % contre 25,3 % et 11,5 %). La représentation des catégories socioprofessionnelles<sup>9</sup> apporte un éclairage complémentaire avec des parts de cadres et professions intermédiaires sous-représentées de - 9,5 points et - 1,7 point. A *contrario*, celles des employés (+ 4,4 points), des ouvriers (+ 5,2 points) et des personnes sans activités (+ 1,8 point) sont surreprésentées.

Ces données, complétées par les données allocataires, tendent à conforter l'idée d'une fragilité économique des travailleurs allocataires sur la commune de Boissy-Saint-Léger. En effet, le revenu de solidarité active (Rsa) bénéficie à 15,6 % des familles allocataires, soit 1,8 points de plus qu'à l'échelle départementale. Ce constat se vérifie aussi au niveau des bénéficiaires de la prime d'activité (25,0 % contre 22,0 %) mais surtout des familles allocataires dépendant des prestations de la Caf à 50 % ou plus (59,8 % contre 50,7 %).

Par ailleurs, avec un centre social, ce territoire communal dispose d'un meilleur taux de couverture au titre de l'animation de la vie sociale, facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, avec un équipement pour 3 869 allocataires contre un pour 7 374 allocataires au niveau du Val-de-Marne - ([annexe 1](#)).

En référence à l'[annexe 3](#), Boissy-Saint-Léger compte un quartier prioritaire de la politique de la ville<sup>10</sup> qui couvre aussi une zone d'habitation de Limeil-Brévannes « La Haie Griselle – La Hêtraie » sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne. Ce quartier concentre une part plus importante d'allocataires percevant un minimum social ou la prime d'activité<sup>11</sup> rapportée à l'ensemble des allocataires de la commune.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives renforce l'hypothèse d'une population de Boissy-Saint-Léger inscrite dans une situation de fragilité économique et professionnelle comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne. Ce constat est également soutenu par l'identification d'un taux plus important de bénéficiaires du revenu de solidarité active et d'allocataires dépendants à 50 % ou plus des prestations, croisé avec un taux également plus important de familles monoparentales.

<sup>9</sup> Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

<sup>10</sup> Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

<sup>11</sup> Données Caf 2016

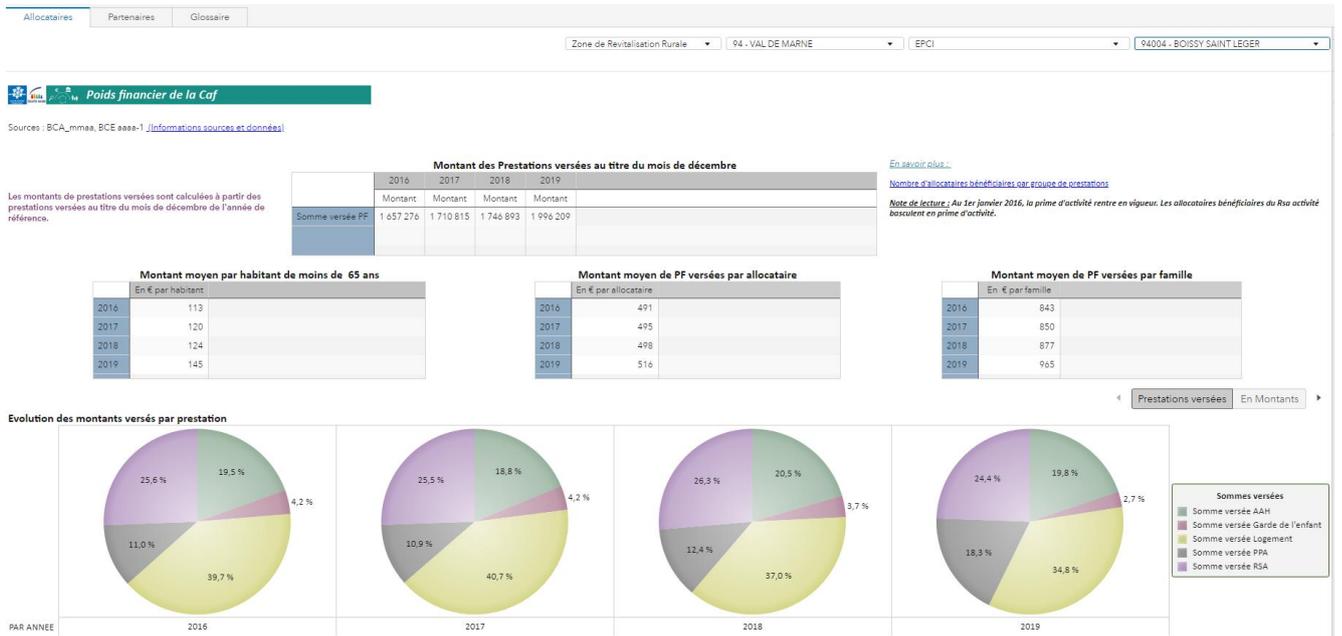
## ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Crèches collectives familiales et parentales	2	45	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	87	2 098	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	13	80	289
Haltes garderies	-	2	20
Places en haltes garderies	-	28	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	2	39	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	53	1 302	5 867
Jardin d'enfants	-	-	3
Places en Jardin d'enfants	-	-	155
Relais assistantes maternelles	1	11	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	58	314
Enfance- Jeunesse	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Activités extrascolaires	1	19	50
Foyers jeunes travailleurs	-	1	4
Activités périscolaires	-	17	46
Accueils adolescents	1	14	32
Parentalité	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Centres sociaux d'animation collective	1	9	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	2	20	58
Lieux d'accueil enfants parents	-	5	21
Médiations familiales	1	3	3
Insertion-Accès-Animation	Boissy- Saint-Léger	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	1	10	39

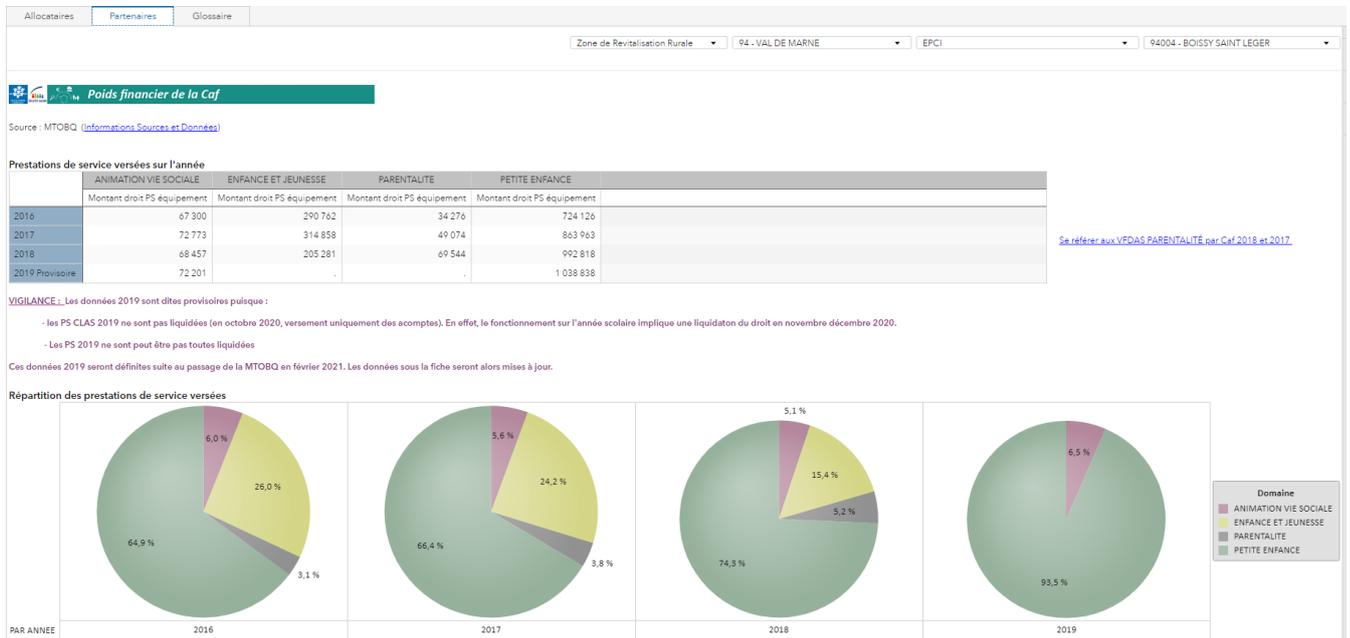
Sources : Caf- Omega / Sias Afc 2019

## ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

### Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



### Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



## ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

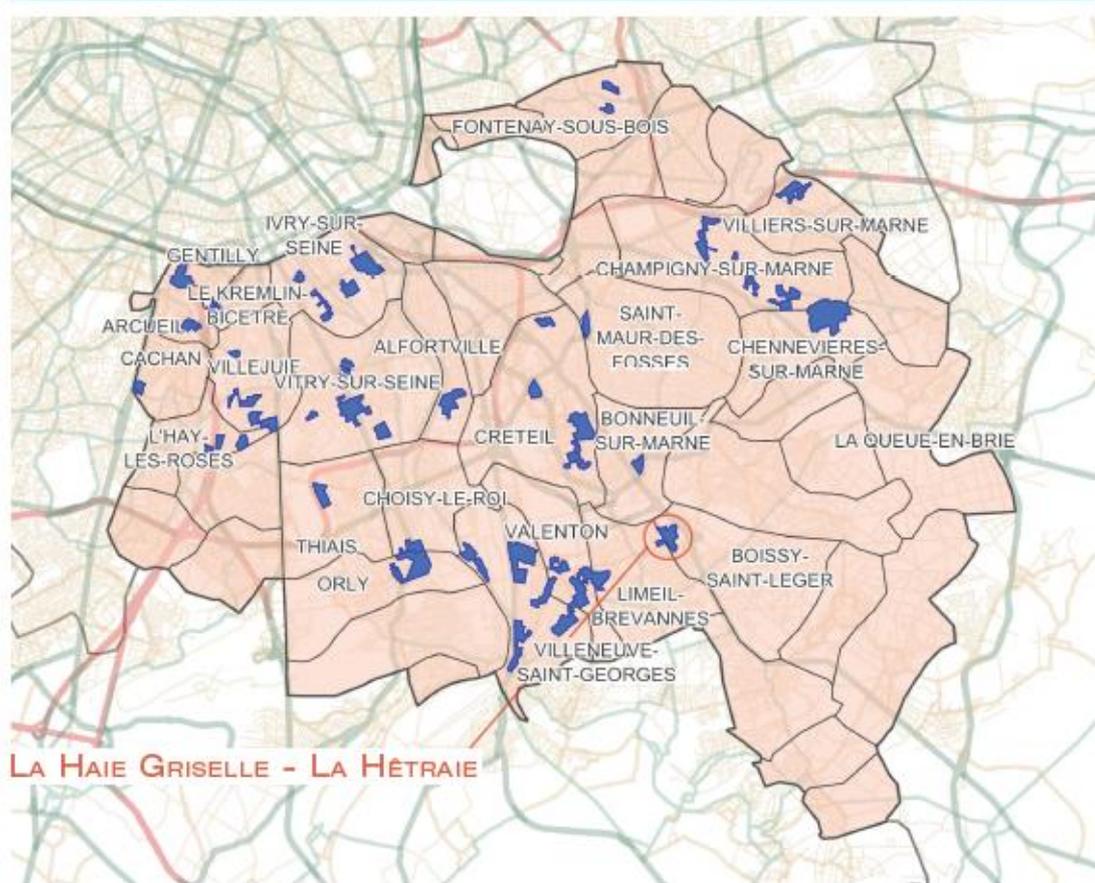
La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le contrat de ville 2015-2020

QP094003

# LA HAIE GRISELLE - LA HÊTRAIE

COMMUNES : BOISSY-SAINT-LÉGER

LIMEIL-BRÉVANNES



© Axclom France - Francilèmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

# 1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
☆ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	—	■ Quartier prioritaire
☆ Multi accueil	▲ Foyer jeune travailleur	—	□ Département
☆ Micro crèche	▲ Centre social	—	□ Commune
☆ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	—	
☆ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	—	
☆ Crèche collective		—	

© Axidom France - Francilèmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

## 2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094003_04044_04004	Quartier	Commune(s)	Département
<b>Population Insee</b>	<b>5 301</b>	<b>41 025</b>	<b>1 365 039</b>
<b>Allocataires</b>	<b>1 129</b>	<b>8 333</b>	<b>249 584</b>
Part de la population couverte par la Caf (en %)	59,8	45,7	49,3
<b>Structure par âge (en %) :</b>			
moins de 25 ans	5,4	7,0	9,3
25 à 44 ans	49,5	61,5	55,2
45 à 59 ans	32,2	23,7	26,1
60 ans ou plus	12,8	7,8	9,4
<b>Structure familiale (en %) :</b>			
allocataires isolés	32,8	29,1	35,8
couples sans enfant	4,3	3,2	3,9
familles monoparentales	25,7	20,8	18,1
couples avec enfant(s)	37,3	46,9	42,2
<b>Familles allocataires</b>	<b>711</b>	<b>5 644</b>	<b>150 558</b>
<b>Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :</b>			
1 enfant	30,9	30,3	28,8
2 enfants	35,4	43,1	46,5
3 enfants ou plus	33,6	26,6	24,7
<b>Enfants à charge</b>	<b>1 571</b>	<b>11 691</b>	<b>308 204</b>
<b>Selon l'âge (en %) :</b>			
moins de 3 ans	14,5	19,0	17,0
3 à 5 ans	13,0	17,0	16,0
6 à 15 ans	50,7	49,2	50,6
16 à 17 ans	9,8	7,2	8,0
18 à 24 ans	12,0	7,6	8,4
<b>Bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>611</b>	<b>3 789</b>	<b>117 811</b>
<b>Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :</b>			
location parc social	83,0	53,5	51,2
location parc privé	11,0	28,7	38,0
location en collectivité	2,6	10,3	7,2
<b>Bénéficiaires de minima sociaux</b>	<b>339</b>	<b>1 828</b>	<b>55 381</b>
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,3	15,1	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	11,7	6,8	6,4
<b>Bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>247</b>	<b>1 427</b>	<b>40 724</b>
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	13,4	14,9	14,7
<b>Allocataires dans le champ des revenus*</b>	<b>1 031</b>	<b>7 724</b>	<b>221 149</b>
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	35,7	26,6	28,7
<b>Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :</b>			
50 à 74 %	9,1	6,3	6,5
75 % ou plus	26,6	20,3	22,2
dont 100 %	82,8	81,1	82,2
<b>Selon la structure familiale (en %) :</b>			
allocataires isolés	15,6	13,3	15,9
couples sans enfant	nc	0,6	0,9
familles monoparentales	12,5	7,6	7,1
couples avec enfant(s)	6,0	5,1	4,8

\* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 &amp; Insee, recensement 2013

---

### 3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

---

**L**e quartier prioritaire de la politique de la ville « La Haie Griselle - La Hêtraie », situé à cheval sur les communes de Boissy-Saint-Léger et de Limeil-Brévannes, compte 1 129 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 59,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

Comparé aux communes, le quartier prioritaire est légèrement surreprésenté par des allocataires plus âgés, que ce soit les 45-59 ans (32,2 % contre 23,7 %) ou les 60 ans ou plus (12,8 % contre 7,8 %). La part de familles monoparentales y est élevée (25,7 %), tandis que les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (37,3 % contre 46,9 %). Les allocataires isolés (32,8 %) et les couples sans enfant (4,3 %) sont à des niveaux semblables à la moyenne des deux communes.

Le quartier compte 611 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 54,1 % des allocataires), dont la majorité est dans le parc social (83,0 %) et un allocataire sur dix dans le parc privé (11,0 %).

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans les communes (18,3 % contre 15,1 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (11,7 % contre 6,8 %). Ainsi, au total, 339 allocataires perçoivent un minimum social, soit 30,0 % des allocataires. La dépendance aux prestations est aussi plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 35,7 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 26,6 % dans les communes. ■